
Ministère de l'Intérieur

Direction générale
de l'Administration Territoriale

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le Ministre de l'Intérieur délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit et régie par :

- La loi n°66-70 du 13 juillet 1966 portant Code des obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi n° 68-08 du 26 mars 1968, la loi n° 79-02 du 04 janvier 1979 (1).

TITRE DE L'ASSOCIATION

ALLIANCE CONTRE LE CRIME EN AFRIQUE
(ACCA)

OBJET

- Contribuer à vulgariser les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes ;
- Informer et former divers acteurs et parties prenantes sur la lutte contre le crime organisé ;
- Préparer et soutenir des actions concertées contre la criminalité en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, à travers une plateforme d'échange entre chercheurs universitaires et acteurs ;
- Soutenir les recherches et ses infractions connexes en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

SIEGE SOCIAL

Cabinet de Maître Mamadou SENE, sis au 1, rue Mohamed V à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

NGOUDA FALL KANE
CHEIKH DIOP
MOUNTAGA TALL DIOUM

PRESIDENT
SECRETAIRE GENERAL
TRESORIER GENERAL

(1) - Concerne les groupements rattachés aux partis politiques.

Pièces annexées à la présente déclaration

Statuts et Procès – Verbal de L'Assemblée générale constitutive

Dans un délai d'un mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au **JOURNAL OFFICIEL**.

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

Dakar, le

19 DEC 2017

*Le Directeur général
de l'Administration territoriale*



Ibrahima SAKHO